

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 3 AVRIL 2017, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2017-139

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2017

---

**Consultation publique**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **674-C, route Trans-Comté – Lot 5 645 488**

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 30 mars 2017**

---

**Dépôt de la liste datée du 30 mars 2017 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt du registre daté du 3 avril 2017 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**

2017-140

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017

2017-141

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2017

2017-142

Financement et refinancement d'un emprunt de 2 926 000 \$ - Adjudication de contrat – Émission d'obligations – Règlements d'emprunt

2017-143

Financement et refinancement d'un emprunt de 2 926 000 \$ en vertu des règlements 1056, 1063, 1051, 1076, 1149, et 1174 – Modification aux règlements et conditions de l'émission d'obligations

2017-144

Financement et refinancement d'un emprunt de 2 926 000 \$ en vertu des règlements 1056, 1063, 1051, 1076, 1149, et 1174 – Tableau d'amortissement

2017-145

Autorisation de financement – Projets de dépenses en immobilisations et dépenses d'opérations 2017 et abrogation de la résolution 2012-228

2017-146

Radiation de créances irrécupérables

2017-147

Paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2017

- 2017-148 Versement d'une subvention d'opérations à Festival de l'Oie Blanche inc. pour l'année 2017
- 2017-149 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2017-150 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2017-151 Adjudication de contrat – Fourniture d'une camionnette 4 x 4 pour le Service des travaux publics et des infrastructures
- 2017-152 Adjudication de contrat - Fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts – Prolongement des infrastructures du chemin des Poirier
- 2017-153 Adjudication de contrats - Fourniture de matériaux granulaires et de remblai prévus aux items 1, 2, 3, 4, 6 et 7 et rejet des soumissions pour l'item 5 – Prolongement de la rue des Entrepreneurs
- 2017-154 Autorisation pour diverses demandes de soumissions
- 2017-155 Autorisation à Corporation de la bibliothèque de Montmagny – Utilisation du domaine public (scène extérieure et place publique) et vente de boissons alcoolisées – Événement-bénéfice du 14 juin 2017
- 2017-156 Amendement à la résolution 2014-311 - Autorisation de signature des contrats de location – Centre d'entraînement en incendie –Ajout d'un signataire
- 2017-157 Signature d'une entente avec la Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. – Entretien du site du parc St-Nicolas – Année 2017
- 2017-158 Confirmation finale de travaux et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le versement de la subvention octroyée – Programme réhabilitation du réseau routier local – Réfection d'un tronçon du chemin des Cascades
- 2017-159 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* – Programmation de travaux mise à jour
- 2017-160 Renouvellement du mandat de M. Michel Mercier à titre de membre représentant la Ville de Montmagny – Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny
- 2017-161 Engagement de la Ville de Montmagny auprès du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques – Mise aux normes des infrastructures de production d'eau potable
- 2017-162 Proclamation du mois d'avril 2017 à titre de Mois de la jonquille
- 2017-163 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Affichage commercial au 100, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 538)
- 2017-164 Demande de dérogation mineure – 674-C, route Trans-Comté – Lot 5 645 488
- 2017-165 Demande à la CPTAQ – 481, chemin du Coteau – Lot 3 403 807
- 
- Période de questions**
- 2017-166 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce trente et unième jour du mois de mars deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2017 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 31 mars 2017 à 15 h 52.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 3 avril 2017, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier et M. Marc Laurin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. La greffière, M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet est également présente.

EST ABSENT :

M. Rémy Langevin

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que présenté.

Adoptée

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **674-C, route Trans-Comté – Lot 5 645 488**

À la demande de M. le maire, M. Keven Gagnon, chef de division – permis et inspection, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 MARS 2017**

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 30 MARS 2017 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---

**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 3 AVRIL 2017 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

2017-140

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2017-141

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 MARS 2017**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 mars 2017 et d'autoriser les services municipaux ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-142

**FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 2 926 000 \$**  
**- ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉMISSION D'OBLIGATIONS –**  
**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1056, 1063, 1051, 1076, 1149 et 1174, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 avril 2017, au montant de 2 926 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Montmagny a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	PRIX OFFERT	COÛT RÉEL
Marchés Mondiaux CIBC inc.	221 000 \$	1,15000 %	2018	98,99700	2,07347 %
	227 000 \$	1,25000 %	2019		
	231 000 \$	1,50000 %	2020		
	237 000 \$	1,70000 %	2021		
	2 010 000 \$	1,90000 %	2022		
Financière Banque Nationale inc.	221 000 \$	1,20000 %	2018	98,81400	2,08149 %
	227 000 \$	1,30000 %	2019		
	231 000 \$	1,50000 %	2020		
	237 000 \$	1,70000 %	2021		
	2 010 000 \$	1,85000 %	2022		
Casgrain & compagnie Ltée	221 000 \$	1,20000 %	2018	98,75000	2,09470 %
	227 000 \$	1,30000 %	2019		
	231 000 \$	1,45000 %	2020		
	237 000 \$	1,70000 %	2021		
	2 010 000 \$	1,85000 %	2022		
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	221 000 \$	1,10000 %	2018	98,70100	2,09547 %
	227 000 \$	1,25000 %	2019		
	231 000 \$	1,45000 %	2020		
	237 000 \$	1,60000 %	2021		
	2 010 000 \$	1,85000 %	2022		

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	PRIX OFFERT	COÛT RÉEL
Mackie Research Capital Corporation	221 000 \$	1,10000 %	2018	99,12500	2,12568 %
	227 000 \$	1,25000 %	2019		
	231 000 \$	1,50000 %	2020		
	237 000 \$	1,75000 %	2021		
	2 010 000 \$	2,00000 %	2022		
Valeurs mobilières Desjardins inc.	221 000 \$	1,20000 %	2018	98,62400	2,12639 %
	227 000 \$	1,30000 %	2019		
	231 000 \$	1,45000 %	2020		
	237 000 \$	1,70000 %	2021		
	2 010 000 \$	1,85000 %	2022		

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de Marchés Mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que l'émission d'obligations au montant de 2 926 000 \$ de la Ville de Montmagny soit adjugée à Marchés Mondiaux CIBC inc.

2. Que demande soit faite à cette institution financière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

3. Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

4. Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

5. Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

2017-143

**FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 2 926 000 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1056, 1063, 1051, 1076, 1149, ET 1174 – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 926 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de
1056	348 800 \$
1056	428 300 \$
1063	178 300 \$
1051	21 700 \$
1076	252 900 \$
1149	952 067 \$
1149	241 333 \$
1174	322 200 \$
1174	180 400 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 926 000 \$.

2. Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 avril 2017.

3. Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

4. Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

5. Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

6. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière Caisse populaire Desjardins de Montmagny, 116, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3A5.

7. Que les intérêts soient payables semi-annuellement, les 18 avril et 18 octobre de chaque année.

8. Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

9. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Montmagny, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

2017-144

**FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 2 926 000 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1056, 1063, 1051, 1076, 1149, ET 1174 – TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 926 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1056, 1063, 1051, 1076, 1149 et 1174, la Ville de Montmagny émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 18 avril 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1056, 1063, 1051, 1076, 1149 et 1174, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2017-145

**AUTORISATION DE FINANCEMENT – PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATIONS 2017 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2012-228**

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations ont été modifiés ou ajoutés;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2017;

CONSIDÉRANT que les montants constituant l'excédent de fonctionnement affecté (autrefois appelé surplus accumulé affecté) créé pour la mise en valeur du Centre des migrations, soit pour sa transformation, modification, rénovation ou agrandissement, ont été utilisés;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des dépenses d'opérations et projets d'immobilisations suivants, de la façon ci-après décrite et, le cas échéant, les travaux municipaux s'y rattachant :

DESCRIPTION	PROJET / POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Réparation de la toiture du Centre des migrations	Poste budgétaire 02-702-53-522	Excédents de fonctionnement non affectés 59-110-01	18 300,00 \$
Branchement d'une génératrice au garage municipal et coûts additionnels pour la construction de l'entrepôt	Projet 2014-008	Projet de dépenses en immobilisations 2017-026 « Programme annuel – Acquisition et remplacement – Travaux publics »	28 909,07 \$
Achat d'équipements complémentaires pour la scène extérieure	Projet 2017-908	- Projet de dépenses en immobilisations 2014-030 « Piste de BMX – Parc St-Nicolas) - Excédent cumulé affecté 59-131-15-000	15 000,00 \$ 9 000,00 \$

2. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution numéro 2012-228 intitulée « Création d'un surplus accumulé affecté – « Mise en valeur du Centre des migrations ».

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-146

**RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES**

CONSIDÉRANT que certaines créances s'avèrent irrécupérables malgré les nombreuses démarches effectuées;

CONSIDÉRANT que la valeur des créances ne justifie pas les frais liés à des démarches additionnelles;

CONSIDÉRANT l'opportunité à des fins comptables de radier ces créances irrécupérables;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la radiation des créances irrécupérables dues à la Ville de Montmagny, en date du 3 avril 2017, lesquelles apparaissent à la liste dressée ci-après et s'élèvent à 9 548,34 \$, soit :

NOM DU DÉBITEUR DESCRIPTION		MONTANT
Eagle Freight Système	Intérêts sur facture 2015-000388 – Intervention des pompiers de la Ville de Montmagny pour un feu de véhicule le 20 octobre 2015	23,44 \$
Montmagny Hyundai	Facture 2008-000066 – Premier plan de commandite pour le terrain multisport Laprise - Annulation de l'entente en cours de terme	4 000,00 \$
Pelletier Lavoie Avocats	Facture 2008-000060 – Premier plan de commandite pour le terrain multisport Laprise – Annulation de l'entente en cours de terme	2 000,00 \$
La Volière (Gestion Jofé inc.)	Solde de facture 2008-00062 – Premier plan de commandite pour le terrain multisport Laprise – Faillite en cours de terme	3 389,90 \$
Amélie Bernier	Solde impayé – Frais d'inscriptions à des activités de loisirs – Été 2015	135,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-147

**PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE MONTMAGNY À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, à titre de partie à l'entente concernant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny, a accepté le budget de cet organisme pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, elle doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale et le partage des coûts excédentaires de la gestion du centre de transfert des matières résiduelles non recyclables;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny auprès de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2017, totalisant 12 994,44 \$, laquelle est basée sur la population équivalente totale de chacune des municipalités membres de même que sur le partage des coûts excédentaires de la gestion du centre de transfert des matières résiduelles non recyclables. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-451-22-446.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-148

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'OPÉRATIONS À FESTIVAL DE L'OIE BLANCHE INC. POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à des organismes à but non lucratif voués, notamment, à des fins communautaires et culturelles;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accorder à l'organisme Festival de l'Oie blanche inc. une subvention d'opérations de 22 000 \$ pour l'année 2017, laquelle inclut la parution du mot du maire dans le programme officiel de l'événement, et qui sera versée en deux versements, soit un premier de 16 000 \$ le 1<sup>er</sup> mai et le second de 6 000 \$ le 1<sup>er</sup> septembre 2017. En outre, la Ville se réserve la discrétion d'acheter diverses publicités et de participer à des activités organisées dans le cadre du festival ou toute autre participation, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 3 000 \$.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Festival de l'Oie Blanche inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-149

**CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 7 096 \$ :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
École St-Pie X	Achat de 8 cartes pour l'activité de financement souper spaghetti pour l'aménagement d'un parc-école – Le 29 avril 2017 à Montmagny	02-110-00-351	96 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny	Achat de 6 cartes pour l'activité de financement dîner spaghetti – Le 24 avril 2017 à Montmagny	02-110-00-351	120 \$
Club Lions de Montmagny inc.	Achat de 4 cartes pour l'activité annuelle de financement Cocktail Monaco – Le 5 mai 2017 à Montmagny	02-110-00-351	280 \$
Les Rendez-vous Ononchio Montmagny inc.	Contribution financière pour l'activité <i>Plantation du May</i> – Le 7 mai 2017 à Montmagny	02-702-92-973	350 \$
Centre de formation professionnelle L'Envolée	Attribution de bourses lors de la soirée « Reconnaissance des finissants – Promotion Juin 2017 »	02-699-00-992	300 \$
Fondation Les Enfants d'coeur	Achat de 20 cartes pour la conférence de M. Pierre Lavoie « Le Pouvoir de l'engagement » au projet de l'école St-Thomas - Le 22 mars 2017 à Montmagny	02-110-00-351	350 \$
Club de golf de Montmagny	- Transport pour golfeurs juniors – Clinique de golf – Été 2017	02-701-92-992	800 \$
	- Don de terre brune – Travaux d'amélioration et d'entretien du parcours au terrain de golf – Été 2017		Valeur maximale de 1 800 \$
Corporation de la bibliothèque de Montmagny inc.	Contribution pour l'événement-bénéfice au profit de la bibliothèque de Montmagny – Le 14 juin 2017	02-702-92-973	1 500 \$
Écoprise Casault	Campagne de financement pour le renouvellement de l'équipement et la création d'un fonds de roulement	02-701-92-992	1 500 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>7 096 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 455 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Association Québec-France régionale Côte-du-Sud	Adhésion de la Ville de Montmagny pour les années 2017 et 2018	02-110-00-494	105 \$
Réseau québécois de villes et villages en santé	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2017	02-110-00-494	150 \$
L'Élan collectif	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2017	02-110-00-494	200 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>455 \$</b>

2. D'autoriser également le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités de même que celles entourant la participation des conseillers MM. Gaston Caron et Yves Gendreau à l'activité Rendez-vous de la Ruralité organisée par la MRC de Montmagny et tenue à Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, le 29 mars 2017; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité du Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements*, lesquelles sont affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny

Adoptée

2017-151

**ADJUDICATION DE CONTRAT À GUY THIBAUT CHEVROLET  
BUICK GMC CADILLAC – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4  
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES  
INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 neuve ou usagée pour le Service des travaux publics et des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, quatre fournisseurs ont déposé une offre, soit les concessionnaires automobiles Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac, Montmagny Nissan, Montmagny Toyota et Lapointe Automobiles inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac le contrat pour la fourniture d'un véhicule usagé de type camionnette 4 X 4, de marque GMC, modèle Canyon, de l'année 2015, au montant de 29 000 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce concessionnaire automobile, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis.

2. D'autoriser en conséquence le financement à même le fonds de roulement pour le projet de dépenses en immobilisations 2017-027 d'un montant additionnel de 450 \$ à celui de 30 000 \$ déjà autorisé par la résolution 2017-012; la résolution d'emprunt au fonds de roulement de la dépense finale sera adoptée ultérieurement.

3. D'autoriser conséquemment la directrice des travaux publics et des infrastructures, ou son représentant, à signer le contrat d'achat dudit véhicule, auquel seront joints pour en faire partie intégrante : l'appel d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution, de même que les documents nécessaires au transfert de propriété du véhicule.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-152

**ADJUDICATION DE CONTRAT À WOLSELEY - FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DES POIRIER**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires pour la réalisation du projet visant le prolongement des infrastructures du chemin des Poirier, entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois fournisseurs ont déposé une offre, soit EMCO Corporation, Wolseley et Réal Huot inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Wolseley le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet visant le prolongement des infrastructures du chemin des Poirier, entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue, au montant de 40 171,09 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties, lequel est

adjudgé conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Règlement d'emprunt numéro 1190 prévoyant le financement desdits travaux.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Wolseley de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-153

**ADJUDICATION DE CONTRATS - FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DE REMBLAI PRÉVUS AUX ITEMS 1, 2, 3, 4, 6 ET 7 ET REJET DES SOUMISSIONS POUR L'ITEM 5 – PROLONGEMENT DE LA RUE DES ENTREPRENEURS**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres sur invitation ont été demandées pour la fourniture des différents matériaux granulaires et de remblai nécessaires au projet visant le prolongement de la rue des Entrepreneurs;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, sept soumissionnaires ont présenté des offres, soit Terrassements Joncas & frères inc., Construction BML, division de Sintra inc., Gestion Gilbert Thibault inc., Les Entreprises JRMorin inc., Les Concassés du Cap inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Martin Mercier inc.;

CONSIDÉRANT que les besoins de la Ville quant à la fourniture de l'item 5 (terre végétale) ont été réévalués suivant l'ouverture des soumissions et que dans ses documents d'appel d'offres, elle s'est réservé le droit de retirer des parties de contrat si elle le juge à propos;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjudger les contrats suivants pour la fourniture et la livraison au chantier des matériaux granulaires et de remblai nécessaires au projet visant le prolongement de la rue des Entrepreneurs soit :

**1.1 à Terrassements Joncas & Frères inc. :**

a) contrat pour la fourniture et la livraison de matériau granulaire pour fondation de chaussée (MG-20), soit l'item 1 du bordereau de soumission, au prix de 13,670 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

b) contrat pour la fourniture et la livraison de pierre nette 20 mm (3/4), soit l'item 4 du bordereau de soumission, au prix de 14,170 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

**1.2 à Les Entreprises JRMorin inc. :**

a) contrat pour la fourniture et la livraison de matériau granulaire pour assise et enrobage (CG-14), soit **l'item 2** du bordereau de soumission, au prix de 9,720 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

b) contrat pour la fourniture et la livraison de terreau, soit **l'item 6** du bordereau de soumission, au prix de 29,800 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

1.3 à **Gestion Gilbert Thibault inc.** – contrat pour la fourniture et la livraison de matériau granulaire pour sous-fondation de chaussée (MG-112), soit **l'item 3** du bordereau de soumission, au prix de 9,500 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

1.4 à **Construction B.M.L., division de Sintra inc.** – contrat pour la fourniture et la livraison de matériau de remblai « B », soit **l'item 7** du bordereau de soumission, au prix de 4,50 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

le tout, conditionnellement à l'obtention des certificats de conformité exigés aux documents de soumission à l'égard de ces items, le cas échéant; les soumissions de ces adjudicataires étant les plus basses pour chacun de ces items.

2. De rejeter toutes les soumissions reçues pour la fourniture de **l'item 5** (terre végétale).

3. De convenir que les documents d'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission des différents adjudicataires et la présente résolution constituent le contrat liant ces derniers et la Ville de Montmagny, lesquels contrats sont adjugés conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Règlement d'emprunt numéro 1182 décrétant l'exécution et le financement des travaux de prolongement de la rue des Entrepreneurs.

4. De transmettre copie de la présente résolution aux adjudicataires de même qu'à la directrice des travaux publics, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-154

## **AUTORISATION POUR DIVERSES DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à enclencher un processus d'appel d'offres dans les différents dossiers mentionnés ci-après :

a) planage et pavage de la chaussée sur une section du boulevard Taché;

b) fourniture et pose d'enrobé bitumineux et construction de bordures de rue pour le pavage de la rue des Tourterelles;

2017-155

- c) fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires au projet visant la réfection d'une partie de l'avenue de la Fabrique et de la rue Saint-Louis et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur;
- d) fourniture des regards, puisards et conduites de béton nécessaires au projet visant la réfection d'une partie de l'avenue de la Fabrique et de la rue Saint-Louis et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur;
- e) par système de pondération et d'évaluation des offres, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis et services durant la construction dans le cadre des travaux de modification de la sortie des filtres pour rencontrer les exigences d'efficacité du traitement de filtration et de désinfection de l'eau potable;
- f) tonte de gazon sur divers espaces verts sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant l'été 2017, avec option de reconduction pour les étés 2018 et 2019.

2. De créer en conséquence un comité de sélection pour procéder à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis et de la grille d'évaluation prévus à cet effet aux documents de soumissions préparés dans le cadre du processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation des offres, tel qu'autorisé au paragraphe e) de l'article 1 de la présente résolution.

3. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces différentes procédures d'appel d'offres.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AUTORISATION À CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTMAGNY – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC (SCÈNE EXTÉRIEURE ET PLACE PUBLIQUE) ET VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES – ÉVÉNEMENT-BÉNÉFICE DU 14 JUIN 2017**

CONSIDÉRANT que la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny (ci-après appelée la Corporation) désire tenir une activité de financement sur la place publique et la scène extérieure au centre-ville; activité au cours de laquelle la vente de boissons alcoolisées est prévue;

CONSIDÉRANT que cette activité contribue à dynamiser le centre-ville;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

## ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la Corporation à tenir sur la scène extérieure et la place publique au centre-ville (terrain à l'ouest de la bibliothèque municipale), le 14 juin 2017, sans frais, son activité de financement qui prendra la forme d'un événement populaire extérieur avec nourriture de rue, service de bar, animation musicale et encan, dans la mesure où l'organisme est doté des couvertures d'assurances nécessaires et conditionnellement à ce qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables valorisables pendant la durée de l'événement.

2. D'autoriser également la vente de bière et de boissons alcoolisées sur le site pendant l'événement, et ce, aux conditions suivantes :

- ✓ obtention de tous les permis requis;
- ✓ affiches publicitaires discrètement installées;
- ✓ bière et autres boissons servies dans des verres de plastique;
- ✓ identification claire de la délimitation du périmètre où la consommation sera permise de manière à interdire la consommation hors des sites.

3. D'autoriser en outre la Corporation à installer de la signalisation promotionnelle et directionnelle sur des poteaux d'utilités publiques et divers terrains municipaux, pendant et quelques jours précédant l'événement; ladite autorisation étant toutefois accordée uniquement pour les lieux propriétés de la Ville de Montmagny et conditionnellement à ce qu'elle ne nuise pas à la signalisation routière et à ce qu'elle soit retirée immédiatement après l'événement.

4. D'assurer à la Corporation le soutien technique des services municipaux concernés sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre, selon leur disponibilité, pour la réalisation des activités présentées lors de cet événement.

5. De transmettre copie de la présente résolution à la Corporation, au comité de revitalisation du centre-ville « Vieux-Montmagny » et à la Sûreté du Québec de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-156

### **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-311 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION – CENTRE D'ENTRAÎNEMENT EN INCENDIE – AJOUT D'UN SIGNATAIRE**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution 2014-311 de manière à autoriser également le chef à la formation et aux opérations à signer les contrats de location du centre d'entraînement en incendie, propriété de la Ville de Montmagny et situé à proximité du garage municipal au 240, 4<sup>e</sup> Avenue.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur de la protection contre les incendies, au chef à la formation et aux opérations et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-157

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CORPORATION CAMPING  
POINTE-AUX-OIES INC. – ENTRETIEN DU SITE DU PARC ST-NICOLAS  
– ANNÉE 2017**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente établissant les modalités entourant l'exécution par la Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. de travaux d'entretien du site du parc St-Nicolas, propriété de la Ville de Montmagny, pendant la période du 15 avril au 31 décembre 2017; ladite entente pouvant être renouvelée par la suite d'année en année.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-158

**CONFIRMATION FINALE DE TRAVAUX ET DEMANDE AU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE  
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE VERSEMENT DE  
LA SUBVENTION OCTROYÉE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU  
RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉFECTION D'UN TRONÇON DU  
CHEMIN DES CASCADES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a accordé à la Ville de Montmagny, dans le cadre d'une entente de contribution financière, via le volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, une subvention maximale de 61 006 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'un tronçon du chemin des Cascades;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère, aux coûts totalisant 133 673,28 \$;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au MTMDET que les travaux de réfection d'un tronçon du chemin des Cascades, d'une longueur d'environ 800 mètres à partir du chemin du Coteau, pour lesquels une aide financière de 61 006 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, et ce, aux coûts totalisant 133 673,28 \$.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au MTMDET de verser à la Ville de Montmagny la subvention octroyée pour ce projet, selon les modalités prévues à l'entente de contribution signée par les parties.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-159

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX MISE À JOUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014 à 2018* (ci après « *Guide* »);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités du *Guide* qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire mettre à jour les programmations de travaux déjà soumises dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2. De s'engager à respecter les modalités du *Guide* qui s'appliquent à la Ville de Montmagny.

3. De s'engager à ce que la Ville de Montmagny soit seule responsable et de dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute

sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

4. D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux révisée datée du 30 mars 2017 et de tous les autres documents exigés par ce ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et ce, à même le programme de la TECQ pour les années 2014 à 2018.

5. De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

6. De s'engager à informer le MAMOT de toute nouvelle modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution.

7. D'attester que cette programmation révisée de travaux datée du 30 mars 2017 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

8. De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-160

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE M. MICHEL MERCIER À TITRE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LA VILLE DE MONTMAGNY – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE MONTMAGNY**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De renouveler le mandat de M. Michel Mercier à titre de membre représentant la Ville de Montmagny auprès de la corporation Transport Collectif de la MRC de Montmagny pour l'année 2017.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Michel Mercier, à Transport Collectif de la MRC de Montmagny et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-161

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS**

**CLIMATIQUES – MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D’EAU POTABLE**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer l’engagement de la Ville de Montmagny, dans le cadre des démarches de mise aux normes de ses infrastructures de production d’eau potable, à mettre de l’avant des solutions visant à régler le problème des pointes de turbidité de l’eau et à faire produire une évaluation du débit maximal d’eau pouvant circuler dans la conduite à la sortie de son installation; le tout conformément à la lettre du directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud, datée du 3 avril 2017 et destinée au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de même qu’à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au coordonnateur au traitement de l’eau de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-162

**PROCLAMATION DU MOIS D’AVRIL 2017 À TITRE DE MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT qu’en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT qu’environ la moitié de tous les cancers peut être prévenue en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer est passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd’hui, et que c’est en finançant les recherches que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer aide les personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d’avril est reconnu le Mois de la jonquille, symbole de vie, d’espoir et de solidarité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer le mois d'avril 2017 à titre de Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Société canadienne du cancer.

Adoptée

2017-163

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AFFICHAGE COMMERCIAL AU 100, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 538)**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 mars 2017, eu égard au projet visant l'installation de deux enseignes commerciales au 100, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation sur l'immeuble sis au 100, rue Saint-Jean-Baptiste Est de deux enseignes, soit l'une sur le poteau à charnière déjà existant en façade du bâtiment donnant sur la rue Saint-Jean-Baptiste Est et l'autre sur la charnière au mur déjà existante en façade du bâtiment donnant sur la rue Saint-Thomas, et ce, afin d'identifier le nouvel établissement hôtelier qui y sera exploité en lieu et place de l'établissement autrefois appelé Chez Octave; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au chef de division – permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 674-C, ROUTE TRANS-COMTÉ  
– LOT 5 645 488**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 674-C, route Trans-Comté visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle en cour avant du garage complémentaire à l'usage résidentiel exercé sur l'immeuble, contrairement à l'article 5.27.1 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements ne permettant pas ce type d'usage complémentaire en cour avant;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 674-C, route Trans-Comté visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle en cour avant du garage complémentaire à l'usage résidentiel exercé sur l'immeuble, contrairement à l'article 5.27.1 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements ne permettant pas ce type d'usage complémentaire en cour avant.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au chef de division – permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**DEMANDE À LA CPTAQ – 481, CHEMIN DU COTEAU – LOT 3 403 807**

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble sis au 481, chemin du Coteau, portant le numéro de lot 3 403 807 (les demandeurs) désirent aménager un bureau commercial au rez-de-chaussée de la résidence pour y opérer un point de vente d'une agence de voyage;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991, mais qu'une parcelle de ce lot longeant la route (boulevard Taché Ouest) fait partie d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte par lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 21 mars 2017, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTA, entre autres :

- ✓ l'ajout de cet usage n'aura pas d'impact pour l'agriculture sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il existe ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande, mais que la localisation ailleurs sur le territoire du point de vente rendrait le projet difficilement rentable;

Il est proposé M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. De recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 403 807, soit pour l'exploitation d'un usage complémentaire à l'usage « Habitation » actuel (point de vente d'une agence de voyage au rez-de-chaussée de la résidence); le tout étant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny, tant au niveau de l'usage projeté que de la superficie demandée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, à la demanderesse et au chef de division – permise et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

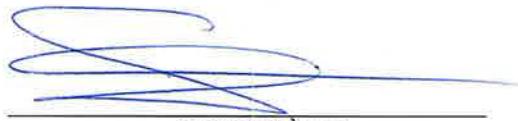
Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 3 avril 2017, à 20 h 20.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017.



MAIRE

---



Le 3 avril 2017

Ministère Développement durable, Environnement  
et Lutte contre les changements climatique  
A/S Monsieur Simon Picard, ing.  
Analyste DRAE secteur municipal  
Direction régionale Capitale-Nationale et  
Chaudière-Appalaches  
675, route Cameron – Bureau 200  
Ste-Marie-de-Beauce (Québec) G6E 3V7

Monsieur,

La présente est pour donner suite à la rencontre du 6 février dernier à vos bureaux de Sainte-Marie, concernant la mise aux normes des infrastructures de production d'eau potable de la Ville de Montmagny. Plusieurs points y ont été discutés et ont fait l'objet d'un compte-rendu.

Nous souhaitons maintenant vous informer de la solution qui sera mise de l'avant pour régler de façon plus prioritaire le problème des pointes de turbidité qui survient lors de la remise en service des filtres après lavage. Des changements physiques seront apportés afin que la purge s'effectue à la sortie des filtres plutôt qu'avant, et ce, du côté des turbidimètres. Ainsi, les filtres ne seront remis en fonction que lorsque la turbidité aura retrouvé une valeur rencontrant l'exigence du RQEP. Ces travaux sont d'ailleurs inclus à l'échéancier joint à la présente. Les modifications requises pour assurer cette nouvelle gestion des eaux lors de la remise en service d'un filtre après son lavage seront présentées dans la demande d'autorisation pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de la Ville.

Dans un deuxième temps, nous confirmons que la Ville de Montmagny réalisera une évaluation, signée par un ingénieur, du débit maximal pouvant circuler dans la conduite à la sortie de son installation, selon les conditions critiques pouvant influencer et maximiser ce débit (pression, nombre de pompes en opération, etc.). Selon ses évaluations préliminaires, la Ville, représentée par son conseil municipal, est d'avis que ce débit maximal saura couvrir ses besoins en eau potable actuels et futurs, pour un horizon évalué entre 15 et 20 ans. Ce débit maximal sera présenté dans le cadre de la demande d'autorisation avec les justifications requises, afin qu'il soit considéré par le ministère dans la poursuite des démarches de mise aux normes de l'usine de filtration.

2/...

En outre, au cours des dernières années, des améliorations aux installations et aux méthodes de production d'eau potable ont été réalisées et ont assurément porté leurs fruits. La Ville de Montmagny compte bien sûr poursuivre en ce sens afin d'assurer à ses citoyens une eau de qualité.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions, Monsieur Picard, d'agréer nos salutations distinguées.

Le directeur général,



M<sup>e</sup> Félix Michaud, avocat  
Ville de Montmagny

p. j. échéancier

## ÉCHÉANCIER – USINE DE FILTRATION DE MONTMAGNY

ÉTAPES DE RÉALISATION	ÉCHÉANCIER
<b>TRAVAUX POUR RÉGLER LES PROBLÈMES DE TURBIDITÉ</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du devis pour les services professionnels</li> </ul>	Mi-avril 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de la résolution pour autoriser le service technique à aller en appel d'offres sur invitation pour services professionnels</li> </ul>	3 avril 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels</li> </ul>	Mai 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjudication du contrat pour les services professionnels</li> </ul>	Juin 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des plans et devis, incluant notamment les travaux visés par une autorisation préalable du MDDELCC :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation du débit maximal circulant dans la conduite en aval de l'usine</li> <li>➤ Modifications pour assurer la gestion des eaux résiduaires lors de la remise en service des filtres après le lavage</li> <li>➤ Justifications techniques relatives au calcul du CT, des logs atteints et relocalisation de l'analyseur de chlore en continu</li> </ul> </li> </ul>	Juin-juillet 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt de la demande d'autorisation au MDDELCC</li> </ul>	Juin-juillet 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de la résolution pour autoriser le Service technique à aller en appel d'offres public pour les travaux à réaliser</li> </ul>	Juillet 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'appel d'offre public pour les travaux</li> </ul>	Juillet-août 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjudication du contrat pour les travaux</li> </ul>	Septembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des travaux à l'usine</li> </ul>	Septembre-novembre 2017

ETAPES DE REALISATION	ECHANCIER
<b>AUTRES TRAVAUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout temporaire d'une pompe doseuse pour l'essai du sulfate de fer (réalisation d'un essai afin d'établir l'efficacité de ce dosage et déterminer les équipements requis, autorisation art. 32 LQE requise si installation permanente)</li> </ul>	Juillet 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement de trois mélangeurs Actiflo (remplacement d'équipements sans modification à la capacité de traitement)</li> </ul>	Août 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision de la programmation n'impliquant aucune modification à la capacité de traitement</li> </ul>	Septembre 2017

**Note : Cet échéancier est sujet à changement si l'émission d'un CA s'avère nécessaire.**

3 avril 2017